

(A)

(N° 73.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MAI 1859.

Rapport fait par M. le Baron DE TORNACO, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de grande Naturalisation du sieur Scipion - Charles - Vincent LORENT, adjudant sous-officier au régiment de grenadiers.

(Voir le N° 34 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, NEEF, DE BLOCK, BARON GILLÈS, BARON DE TORNACO.

MESSIEURS,

Demande de grande naturalisation du sieur Scipion-Charles-Vincent Lorent.

Le pétitionnaire, adjudant sous-officier au régiment des grenadiers, à Bruxelles, est né à Remich (grand-duché de Luxembourg), le 26 octobre 1830. Son père a fait devant M. le Gouverneur du Luxembourg, le 19 novembre 1839, la déclaration prescrite par l'art. 1^{er} de la loi du 4 juin de la même année : ayant négligé de faire lui-même la déclaration exigée de lui, pour être Belge, par le même article, le pétitionnaire demanda la naturalisation ordinaire qui lui fut accordée par la loi du 13 juin 1855. Il désire aujourd'hui profiter des dispositions des articles 1 et 2 de la loi du 30 décembre 1855, et sollicite la grande naturalisation gratuite. Cette demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 1^{er} février 1859, par 40 suffrages contre 24. Votre Commission émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder au pétitionnaire la grande naturalisation gratuitement.

Le Président-Rapporteur,

Baron DE TORNACO.